

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 010/2025
N° ordre à l'intérieur de la séance : 02-02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents13
- votants16
- suffrages exprimés16
- majorité9
- pour16
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
14/03/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-six mars, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER, Inès CUNHA.

Absents : Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune ;
Vu l'exposé de M. le Maire et après que celui-ci s'est retiré de l'assemblée ;

M. Jean-Michel ARPI doyen de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune, arrêté comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement | Crédits d'investissement reportés au BP 2025 |
|----------|---------------------|---------------------|--|
| Dépenses | 1 844 237,59 € | 4 221 852,97 € | 4 012 623,90 € |
| Recettes | 2 414 385,51 € | 4 553 891,99 € | 3 940 514,54 € |
| Résultat | 570 147,92 € | 332 039,02 € | - 72 109,36 € |

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

